



Bris de glace au restaurant.

Par **ladyrose**, le **21/10/2008** à **16:57**

Bonjour à tous,
En vous remerciant pour votre réponse , je soumets à votre sagacité la situation suivante:
Employée dans un restaurant en qualité de serveuse, une copine au cours de son service décroche malencontreusement un tableau faisant partie du décor et la vitre de ce dernier se brise.
Son employeur lui exige le remplacement de la vitre!
Ma question est: le patron est-il dans son bon droit d'exiger ce remboursement à son employée?
Excellente journée à tous.

Par **jeetendra**, le **21/10/2008** à **17:49**

bonsoir, il est gonflé ce patron de restaurant surtout qu'il est assuré en multirisque professionnel pour le bris de glace, votre amie n'a pas à payer de sa poche, c'est osé, cordialement